

« Que toute amertume, toute colère, tout emportement, toute clameur et tout blasphème soient bannis du milieu de vous, avec toute malice. » L'amertume est opposée à la douceur, ce qui fait dire dans le langage ordinaire, les amers et les doux. C'est de cette amertume que Jérémie veut parler quand il dit : « Et votre amertume est montée sur moi, » *Jerem. xv, 17*. La fureur est une colère qui commence et une indignation qui bouillonne dans l'âme. La colère (dont l'amertume et la fureur sont des espèces) alors que la fureur est calmée désire se venger, et veut punir celui qu'elle croit avoir cherché à lui nuire. Quoique bien souvent ces mouvements de l'âme soient appliqués à Dieu comme dans ces paroles : « Seigneur, ne me reprétez point dans votre fureur, et ne me châtiez pas dans votre colère, » *Ps. vi, 1*, elles n'ont rien de semblable à ces troubles de l'âme que nous ressentons, car en Dieu tout est modéré et suivant l'ordre, et nous sommes obligés d'exprimer dans notre langage le châtement dont il frappe les pécheurs. Pour nous, au contraire, sommes-nous en colère, notre âme est aussitôt dans le trouble, et emportés par la fureur, nous cessons d'être maîtres de nous-mêmes. Il faut donc éloigner de notre âme toute amertume, toute fureur, toute colère. Car c'est inutilement qu'à ces paroles de l'Évangile : « Quiconque se mettra en colère contre son frère sans raison,

« Omnis amaritudo, et furor, et ira, et clamor, et blasphemia auferatur a vobis cum omni malitia. » Amaritudo contraria est dulcedini, unde amari vulgo appellantur, et dulces. De qua et Jeremias loquitur, dicens : « Et amaritudo tua ascendit super me » *Jerem. xv, 17*. Furor vero incipiens ira est, et fervescens in animo indignatio. Ira autem est (cujus amaritudo et furor species sunt) quæ furore restincto desiderat ultionem, et eum quem nocuisse putat, vult lædere. Quæ quidem licet in Deo sæpe dicantur, secundum illud : « Domine, ne in furore tuo arguas me, neque in ira tua corripas me » *Ps. vi, 1*, non sunt perturbationes animi computandæ sicut in nobis, quia in illo moderata et ordinata sunt omnia, et pœna qua peccatores corriguntur, nostris vocibus appellatur. Nos vero si irascimur, perturbamur, et, furore rapti, nostri esse desinimus. Unde a nobis omnis amaritudo, et furor, et ira penitus auferenda sunt. Nam ad illud Evangelii : « Quicumque irascitur fratri suo sine causa, reus erit iudicio » *Matth. v, 12*, frustra est additum, « sine causa, » quia nec cum causa nobis irasci conceditur, manifestissime

sera condamné par le jugement, » *Matth. v, 22*, on a ajouté sans raison, puisqu'il nous est défendu de nous mettre en colère même avec raison, aux termes si clairs de l'Apôtre : « Que toute amertume, toute colère, tout emportement soit bannis du milieu de vous, » et du Psalmiste, qui dans le psaume trente-sixième défend toute commotion de l'âme par ces paroles : « Réprimez votre colère et contenez votre fureur. » Car si la colère désire la vengeance, si toute vengeance tend à rendre le mal à celui dont elle croit avoir été offensée, et si le chrétien de son côté ne doit point rendre le mal pour le mal, mais vaincre le mal par le bien, *I Petr. iii, et Rom. xii, 19*, puisqu'il est écrit : « C'est à moi qu'appartient la vengeance, et je la rendrai, dit le Seigneur, » *Deut. xxxii, 35*, tout homme qui se met en colère pèche, » *Jacq. i, 20*. Après l'amertume, la fureur et la colère, l'Apôtre nous défend avec raison toute clameur et tout blasphème. Celui en effet qui se laisse une fois dominer par la fureur, en vient nécessairement à éclater en cris, en frémissements confus, emporté en tout sens comme la feuille par le vent, et à s'écrier : ô iniquité qui règne partout ! ô jugements de Dieu marqués au coin de l'injustice ! et autres choses qui sortent de la bouche de ceux qui, par l'excès de leur indignation, ont perdu comme l'usage de la raison. Quant au blasphème, il n'y a pas seulement

Apostolo nunc dicente : « Amaritudo, et furor et ira tollatur a vobis : » Et tricesimo sexto psalmo universam commotionem animi generaliter auferente : « Quiesce ab ira, et dimitte furorem. » Si enim ira desiderat ultionem, omnis autem ultio rependere cupit ei malum a quo se læsam putat, et Christianus non debet malum pro malo reddere, sed vincere in bono malum *I Petr. iii, et Rom. xii, 19*. Et : « Mihi vindictam, et ego retribuam, dicit Dominus » *Deut. xxxii, 35* ; omnis qui irascitur, peccat : « Ira quippe viri justitiam Dei non operatur » *Jacob. i, 20*. Post amaritudinem, furorem et iram, recte clamor quoque et blasphemia prohibentur in nobis. Quia qui semel fuerit furore superatus, necesse est ut prosiliat in clamorem, et turbide fremens, huc atque illuc in modum folii ventiletur, et dicat : O rerum iniquitas ! o injusta iudicia Dei ! et cætera quæ solent loqui, qui per indignationis furorem mentis iudicium perdididerunt. Porro blasphemia non solum aperta est, et de ira nascitur, sed et absque ira, sedata mente, profertur, si aut de mundi istius quispiam gubernatione causetur, et dicat : Illud sic esse

que celui qui se produit ouvertement et qui naît de la colère, il y a le blasphème que l'on profère à froid sans colère, et dans le calme de l'esprit. Je suppose par exemple, qu'en parlant du gouvernement du monde, quelqu'un vienne à dire : Telle chose n'aurait pas du être, telle chose au contraire devait se faire. Supposons encore qu'un chrétien, élevé en dignité dans l'Église et qui croit en Dieu, commette des erreurs dans des vérités dogmatiques qu'il n'est pas permis d'ignorer, qu'il ait sur le Père, le Fils et le Saint-Esprit des opinions contraires à la vérité, qu'il ne croie point la résurrection telle que l'enseignent les Écritures ; ou bien que, portant envie à la sagesse d'autrui, il impute de mauvais sentiments à celui qui tient à la foi catholique, ou qu'au contraire, sensible à la flatterie dont il est l'objet, il affirme qu'un hérétique est un bon catholique, cet homme appelle doux ce qui est amer et amer ce qui est doux. Il faut donc nous appliquer avec toute l'ardeur possible à la lecture de la sainte Écriture, et méditer nuit et jour la loi du Seigneur, afin que, comme des banquiers éprouvés, nous sachions distinguer la pièce de monnaie qui est vraie de celle qui est fautive. Or, bannissons du milieu de nous toute amertume, toute fureur, toute colère, toute clameur, tout blasphème, ainsi que toute malice ; et par malice, il faut entendre ou ce qui est contraire à la vertu et que nous appelons le vice, ou la malignité et la méchanceté

non debuit, hoc vero esse sic debuit ; aut certe in Ecclesia constitutus, et credens in Deum, labatur in dogmatibus quæ ignorare non licitum est ; aliter de Patre, et Filio, et Spiritu sancto sentiens, quam rei ipsius veritas habet ; non ita credens in resurrectione mortuorum, ut Scripturæ docent ; vel certe alienæ invadens sapientiæ, eum male sentire commemoret, qui catholice fidei est, et rursus hæreticum pro adulatione qua sibi obsequitur, catholicum esse contestans ; qui dicit dulce amarum, et amarum dulce. Unde omni studio legendæ nobis Scripturæ sunt, et in lege Domini meditandum die ac nocte ; ut probati trapezitæ, sciamus quis nummus probus sit, quis adulter. Porro amaritudinem, furorem, iram, clamorem, atque blasphemiam sic tollamus a nobis, ut cum omni malitia auferantur. « Malitia » autem vel contraria virtuti intelligenda est, quam alio nomine « vitium » nominamus ; vel « malignitas, » et « nequitia, » quæ in tergiversatione et calliditate sentitur.

qui met à son service les subterfuges et la fourberie.

## CHAPITRE V.

« Soyez donc bons les uns envers les autres, miséricordieux, vous pardonnant mutuellement, comme Dieu lui-même vous a pardonnés en Jésus-Christ. » Nous avons dit plus haut qu'à l'amertume était opposée la douceur, à laquelle l'Apôtre donne maintenant un autre nom, celui de *χρηστότητα*, qui signifie *suavité* plutôt que *benignité*. Il nous recommande donc qu'après avoir condamné toute amertume, toute fureur, toute colère, toute clameur, tout blasphème, tout mouvement qui porte le trouble dans l'âme, et une certaine austérité du visage, nous soyons cléments et doux, que nous invitons les hommes à notre intimité, que nul ne craigne d'approcher de nous, or cette intimité a surtout pour principe la miséricorde. Et en faisant du bien aux autres, nous ne cessons pas d'avoir nous-mêmes ce que nous leur avons donné, car saint Paul ajoute : « Vous pardonnant mutuellement. » En effet, le bien que l'on fait à un autre, est plus profitable à celui qui l'a fait, qu'à celui qui en est l'objet. Celui qui a compassion du pauvre sera rassasié, et celui qui lui donne, prête avec usure à Dieu. On peut encore donner cette explication : que si nous sommes pleins de douceur et de miséricorde, et que, renonçant à ces

## CAPUT V.

« Estote autem invicem benigni, misericordes ; donantes vobismetipsis, sicut et Deus in Christo donavit vobis. » Supra amaritudini contrariam dulcedinem dixeramus, quam nunc Apostolus alio verbo *χρηστότητα*, id est, « suavitatem » magis, quam « benignitatem » vocavit, præcipiens, ut omni amaritudine, et furore, ira, clamore, et blasphemia, et motu turbido, cum quadam frontis austeritate damnatis, clementes simus, et blandi ; et ad familiaritatem nostram ultro homines invitemus, ut nullus ad nos formidet accedere ; quæ familiaritas maxime ex misericordia comparatur. Nec statim præstantes aliis, ipsi quod dedimus, habere desistimus ; sequitur enim : « Donantes vobismetipsis ; » quia quod bene in alium fit, magis ei reponitur qui præstitit, quam cui datum est. Qui miseretur pauperis, ipse saturabitur ; et qui dat ei, Deo fenerat. Vel certe ita accipiendum, quod in eo quod *suaves* et

mouvements déréglés qui nous troublaient et nous inquiétaient, nous passions à la pratique de la douceur et de la tempérance, c'est un don, une grâce que Dieu nous fait de devenir bons de mauvais que nous étions, et nous nous donnons à nous-mêmes cette grâce que Dieu le Père nous a faite en Jésus-Christ. En effet, si nous renonçons aux vices pour pratiquer les vertus; comme toutes les vertus, la sagesse, la vérité, la justice, la douceur et les autres bien comprises se rapportent à Jésus-Christ, lorsque nous possédons ces vertus, nous les acquérons aussi par nos propres efforts, et nous nous donnons à nous-mêmes ces vertus que Dieu nous a données en Jésus-Christ. D'autres expliquent simplement ces paroles : « Vous donnant à vous-mêmes » c'est-à-dire que comme suite à ce qu'il vient de dire : « Soyez bons envers les autres, » il ajoute maintenant : « Vous donnant à vous-mêmes, » comme s'il y avait : « Vous donnant mutuellement, » de même que Dieu nous a pardonné en Jésus-Christ nos péchés, nous devons nous-mêmes pardonner à ceux qui nous ont offensés. Et comme preuve que le pardon des fautes est souvent appelé dans les Écritures une donation, on cite l'exemple rapporté par saint Luc, de deux débiteurs qui devaient à leur créancier l'un cinq cents, l'autre cinquante deniers *Luc. vii*, et auxquels il remit toute leur dette, et à la question du Sauveur celui qu'il avait

misericordes sumus, et perturbationibus quæ nos inquietabant relictis, ad mansuetudinem, temperantiamque transivimus, ipsis nobis datum sit et donatum, dum de malis in bonos vertimur, et hæc ipsa donamus nobis, quæ Deus Pater donavit in Christo. Si enim, omissis vitiis, virtutes sequimur; omnes autem virtutes, sapientia, veritas, justitia, mansuetudo, et cætera ad Christum intellecta referuntur; cum has virtutes habuerimus, ipsas nobis etiam nostro studio comparamus, et habere nos facimus, quas Deus nobis donavit in Christo. Alius vero hoc quod ait : « donantes vobismetipsis, » simpliciter accipiet, ut quomodo supra dicitur : « Estote autem invicem suaves, » et sic nunc dicatur, « donantes vobismetipsis; » pro eo quod est, donantes vobis invicem : ut quomodo Deus nobis in Christo nostra peccata donavit, sic etiam nos eis qui in nos peccaverint, dimittamus. Et ad probandum quod dimissio peccatorum in Scripturis donatio nuncupetur, illud sumet exemplum quod in Luca scribitur, ubi uni creditori alius debebat quingentos denarios, et alius quinquaginta *Luc. vii*, quos utrisque

interrogé répond que le débiteur à qui on a plus remis doit avoir une plus grande affection. Nous disons aussi dans l'oraison dominicale : « Pardonnez-nous nos offenses comme nous pardonnons à ceux qui nous ont offensés, » *Matth. vi, 12*. Or, le Père nous a pardonné en Jésus-Christ, non pas comme étant en dehors de lui, mais comme habitant en lui-même, parce que le Père est dans le Fils, et le Fils dans le Père. Et celui en qui l'on pardonne, n'est pas pour cela inférieur à celui qui pardonne en lui-même, puisque l'Apôtre dit : « Si je vous ai moi-même pardonné en quelque chose, c'est dans la personne du Christ et de Dieu, » *II Cor. ii, 10*.

« Soyez donc les imitateurs de Dieu, comme des enfants bien-aimés. » Celui qui comprend dans quel sens il a été dit : « Soyez parfaits, comme votre Père céleste est parfait, » *Matth. v, 48*, comprendra aussi comment on doit entendre ces paroles : « Soyez les imitateurs de Dieu. » Saint Paul écrivant aux Corinthiens, leur dit aussi : « Soyez mes imitateurs, comme je le suis de Jésus-Christ, » *I. Cor. xi, 1*. Ils ne pouvaient pas en effet, devenir tout d'un coup imitateurs de Jésus-Christ; c'était beaucoup pour eux s'ils pouvaient être les imitateurs de celui qui imitait le Sauveur. Mais, aux Éphésiens auxquels il avait déjà enseigné de si grands mystères, il ne dit pas : Soyez mes imitateurs, ni les imitateurs du Christ, mais soyez les

concesserit, et ad interrogationem Salvatoris ille qui interrogatus fuerat, responderit, majorem gratiam illum habere cui plus donatum sit. Dicitur et in Oratione Dominica : « Dimitte nobis debita nostra, sicut et nos dimittimus debitoribus nostris » *Matth. vi, 12*. Deus autem nobis donavit in Christo, non extra positus, sed habitans in eo, quia Pater in Filio, et Filius in Patre. Nec statim ille in quo donatur, minor est ab eo qui in se donat; quia et Apostolus dicit : « Et ego si quid donavi vobis, in facie Christi et Dei » *II Cor. ii, 10*.

« Estote ergo imitatores Dei, sicut filii charissimi. » Qui intelligit quomodo dictum sit : « Estote perfecti, sicut et Pater vester celestis perfectus est » *Matth. v, 48*, iste sciet quomodo et nunc dicatur : « Estote imitatores Dei » *I. Cor. iv, 16*. Et Corinthiis quidem scribens ait : « Imitatores mei estote, sicut et ego Christi » *I. Cor. xi, 1*. Non enim poterant statim imitatores Christi fieri; sed grande illis erat, si imitatores possent imitatoris existere. Ephesiis vero quasi his quos jam mysteria tanta docuerat, non ait : imitatores mei estote, nec, imitatores Christi; sed, imitatores Dei. Non quod minus

imitateurs de Dieu. Ce n'est pas que ce soit une tâche moindre d'imiter le Christ que d'imiter Dieu, (car le Christ est Dieu,) mais autre chose est de l'imiter comme homme, autre chose de l'imiter dans sa nature divine. Car, bien que nous ayons connu auparavant Jésus-Christ selon la chair, maintenant nous ne le connaissons plus ainsi. Le Sauveur voulant nous montrer lui-même l'humilité de l'économie divine de son incarnation dit : « Tout ce que le Fils voit faire au Père, il le fait pareillement, » *Jean. v, 19*. Ces paroles ne signifient pas que le Père a fait un autre ciel et une autre terre, et qu'à leur ressemblance, un autre ciel, une autre terre, d'autres éléments ont été faits par le Christ, mais que tout ce que fait le Père, le Fils le fait pareillement. Or, l'Apôtre nous a enseigné plus haut en quoi nous pouvons devenir semblables à Dieu, lorsqu'il nous a dit : « Vous pardonnant mutuellement, comme Dieu lui-même vous a pardonné en Jésus-Christ. » Car je ne pense pas que l'homme puisse imiter Dieu dans les autres œuvres qu'il a faites, mais à l'exemple de cette clémence qui lui fait répandre la pluie sur les bons et les mauvais avec d'autres faveurs, ainsi devons-nous répandre les effets de notre bonté sur tous les hommes. Lorsque nous aurons accompli ce devoir, nous serons les enfants bien-aimés, ou de saint Paul lui-même, ou ce qui me paraît plus vraisemblable, de Dieu lui-même.

sit imitatore Christi esse, quam Dei. (Deus quippe Christus est, sed quod aliud sit secundum hominem imitari, aliud secundum Deum. Nam etsi Christum secundum carnem antea noveramus; nunc jam nequaquam eum novimus secundum carnem. Loquitur et ipse Salvator, humilitatem dispensationis ostendens : « Quæcumque viderit Patrem facientem, hæc eadem Filius facit similiter » *Joan. v, 19*. Non quo aliud cælum et aliam terram Pater fecerit, et ad similitudinem eorum, aliud cælum et alia terra, et elementa a Christo facta sint cætera; sed quo quæcumque operetur Pater, hæc eadem et Filius operetur. In quo autem similes Deo possumus fieri, supra testatus est, dicens : « Donantes vobis, sicut et Deus in Christo donavit vobis. » Non enim puto quod in cæteris quoque quæcumque Deus fecit, homo Deum possit imitari; sed verbi causa, ut quomodo ille clemens est, et pluit super bonos et malos, et reliqua; sic etiam nos bonitatem nostram super omnes homines effundamus. Quod cum fecerimus, erimus filii [Al. sicut filii] dilecti, sive ipsius Pauli, sive, quod melius puto, Dei.

« Et marchez dans l'amour, comme le Christ nous a aimés et s'est livré lui-même pour nous en s'offrant à Dieu comme une victime d'agréable odeur. » Celui qui pour le salut de ses frères combat contre le péché jusqu'au sang, jusqu'à donner sa vie pour eux, celui-là marche dans la chasteté, et imite Jésus-Christ qui nous a tant aimés, qu'il a souffert le supplice de la croix pour le salut de tous les hommes. De même en effet, qu'il s'est livré pour nous, ainsi le chrétien qui fait le sacrifice volontaire de sa vie pour ses frères, deviendra l'imitateur de celui qui s'est offert à son Père comme une oblation, comme une victime d'agréable odeur, et il deviendra lui-même cette oblation, cette hostie faisant monter jusqu'à Dieu une odeur de suavité.

« Que la fornication et toute impureté, ou l'avarice ne soient pas même nommées parmi vous, comme il convient à des saints; qu'on n'y entende ni parole deshonnête, ni futilité, ni bouffonnerie, ce qui ne convient point à votre état, mais plutôt des actions de grâces. » Si un philosophe cynique ne s'était rencontré pour enseigner qu'on ne devait point s'interdire à l'occasion toute sensation charnelle, toute pollution venant d'un frottement ou d'un attouchement quelconque, et si quelques sages du siècle n'avaient donné leur approbation à cette hérésie honteuse et infâme, jamais le saint Apôtre, écrivant aux

« Et ambulate in charitate, sicut et Christus dilexit nos, et tradidit semetipsum pro nobis oblationem, et hostiam Deo in odorem suavitatis. » Qui pro aliorum salute usque ad sanguinem contra peccatum dimicat, ita ut et animam suam tradat pro eis, iste ambulat in charitate, imitans Christum, qui nos in tantum dilexit, ut crucem pro salute omnium sustineret. Quomodo enim ille se tradidit pro nobis, sic et iste pro quibus potest libenter occumbens, imitabitur eum qui oblationem et hostiam in odorem suavitatis se Patri tradidit, et fiet etiam ipse oblatio et hostia Dei in odorem suavitatis.

« Fornicatio autem et omnis immunditia, aut avaritia, nec nominetur in vobis, sicut decet sanctos; et turpitudine, et stultiloquium, aut scurrilitas, quæ ad rem non pertinent; sed magis actio gratiarum. » Nisi philosophorum quidam Cynicus extitisset, qui doceret omnem titillationem carnis, et fluxum seminis ex qualicumque attritu tactuque venientem, in tempore non vitandum, et nonnulli sapientes sæculi in hanc turpem et erubescendam hæresim consensissent, numquam

Éphésiens, n'aurait joint à la fornication toute impureté, et à l'impureté l'avarice, non pas celle qui nous fait désirer d'amasser de l'argent, mais celle dont nous avons parlé plus haut : « Et que personne n'opprime, qu'aucun avare ne trompe en cela son frère » 1. *Thessal.* iv, 6. C'est une espèce d'avarice qui, n'étant jamais rassasiée, jamais assouvie, se jette dans tous les genres de turpitudes et de désordres. « Comme il convient à des saints. » Donc on ne peut donner le nom de saint à celui qui en dehors de la fornication, se laisse entraîner au plaisir coupable de l'impureté quelle qu'elle soit, et de ce qu'on peut appeler l'avarice insatiable des voluptés. Si quelqu'un pense que l'avarice ne doit pas être prise dans le sens que nous venons de donner, qu'il nous dise pourquoi l'Apôtre donne une place tout à fait extraordinaire à l'avarice au milieu de la fornication, de l'impureté, de la turpitude, des folles paroles, de la bouffonnerie. Or, par folles paroles ou futilités, je n'entends pas seulement le langage de ceux qui racontent des choses indécentes pour exciter le rire, et qui simulent la sottise pour tromper plus facilement ceux à qui ils veulent plaire, mais encore les discours de ces sages du siècle qui, disputant sur les choses physiques, prétendent avoir compris les grains de sable des rivages de la mer, les gouttes d'eau de l'Océan et les vastes espaces des cieux.

sanctus Apostolus scribens ad Ephesios, ad fornicationem etiam omnem immunditiam copulasset, et ad immunditiam junxisset avaritiam; non hanc qua pecuniam cupimus congregare, sed illam de qua supra diximus: « ne supergrediatur, et avarus fraudet in negotio fratrem suum. » Quod scilicet insatiabilis et inexpletus, per omnia turpitudinum genera, lascivieque discurrat. « Sicut decet, » inquit, « sanctos. » Ex quo sanctus non potest appellari, quicumque extra fornicationem in aliqua immunditia et avaritia voluptatum, quae se delectaverint, invenitur. Si quis autem arbitratur avaritiam non in illo sensu accipiendam esse quo diximus, reddat causas, quare inter fornicationem, et immunditiam, et turpitudinem, et stultiloquium, et scurrilitatem, mediam avaritiam extraordinarie posuerit. Porro stultiloquium esse existimo non solum eorum qui aliqua narrant turpia, ut risum moveant, et fatuitate simulata magis illudant eis, quibus placere desiderant; sed etiam eorum qui sapientes saeculi putantur, et de rebus physicis disputantes, dicunt se arenas littorum, guttas Oceani, et colorum spatium, terraeque punctum liquido compre-

On rencontre aussi ces folles paroles dans l'Église, dans celui par exemple qui, trompé par les paroles d'Isaïe qu'il ne comprend pas, s'imagine que le ciel est courbé en forme de voûte, qu'il y a dans le ciel un trône sur lequel Dieu est assis, et que semblable à un empereur, à un juge, il voit les anges rangés autour de lui prêts à obéir à ses ordres et auxquels il assigne divers offices, *Isai.* v. Mais comme après les folles paroles, saint Paul place les bouffonneries, il vaut mieux voir dans ces folles paroles des fables ou l'absurdité se mêle à l'ineptie. Or, on peut établir cette différence entre les folles paroles et la bouffonnerie, que les folles paroles n'ont rien de raisonnable et de digne du cœur de l'homme, tandis que la bouffonnerie peut sortir d'un esprit intelligent qui cherche à dessein certaines expressions polies ou grossières, obscènes ou facétieuses que nous pouvons appeler d'un autre terme, des plaisanteries propres à faire rire ceux qui les entendent. Or, les saints doivent éviter soigneusement toutes ces choses; la tristesse et les larmes, voilà ce qui leur convient beaucoup mieux selon ces paroles du Seigneur à ses disciples que nous lisons dans l'Évangile en langue hébraïque: « Ne vous livrez jamais à la joie, que lorsque vous verrez votre frère dans la charité. » Jusqu'ici, tout est conforme au sujet, tout s'enchaîne et suit un ordre rigoureux. Mais les paroles qui suivent

hendisse. Est et in Ecclesia stultiloquium. Si quis caelum putet forniciis more curvatum, Isaïae, quem non intelligit, sermone deceptus; solum quoque in caelis positum, et super eo sedere Deum, et in ritum imperatoris et iudicis, angelos stare in circuitu, qui verbis jubentis obtemperant, et in diversa mittantur officia *Isai.* vi. Sed quia sequitur stultiloquium scurrilitas: magis stultiloquium ad fatuas et ineptas fabulas transferendum. Inter stultiloquium autem et scurrilitatem hoc interest, quod stultiloquium nihil in se sapiens et corde hominis dignum habet. Scurrilitas vero de prudenti mente descendit, et consulto appetit quaedam vel urbana verba, vel rustica, vel turpia, vel faceta, quam nos jocularitatem alio verbo possumus appellare, ut risum moveat audientibus. Verum et haec a sanctis viris penitus propellenda, quibus magis convenit flere atque lugere, ut in Hebraico quoque Evangelio legimus, Dominum ad discipulos loquentem: « Et nunquam, » inquit, « leti sitis, nisi cum fratrem vestrum videritis in charitate. » Videtur hucusque nihil extra propositum et extra consequentiam, textumque ordinis intulisse. Ve-

et qui terminent cette proposition: « mais plutôt des actions de grâces » donnent lieu de demander ce que vient faire l'action de grâces après que l'Apôtre vient de défendre la fornication, l'impureté, la dissolution, les turpitudes, les folles paroles et la bouffonnerie. Car s'il avait à parler d'une vertu quelconque, il devait dire: mais plutôt la vérité, la justice, la charité. Mais il n'y aurait pas eu plus de suite et d'enchaînement que dans le premier cas, et il serait difficile de rattacher ces dernières paroles à ce qui précède. Il est donc probable que l'action de grâces dont il est ici question n'est pas celle par laquelle nous rendons grâces à Dieu, mais celle qui nous mérite de la part des hommes, le nom d'agréables, de gracieux, de spirituels et d'ingénieux. La futilité et la bouffonnerie ne conviennent point à un chrétien, mais il est bon que ses discours soient assaisonnés de sel et qu'il soit agréable à ceux qui l'écoutent. Et comme ce n'est pas l'usage, si ce n'est parmi les savants dans la langue grecque d'employer le mot *εὐχαριστῶν* autrement que pour exprimer l'Eucharistie; et dans le sens d'être gracieux et de rendre grâces, l'Apôtre, je pense, hébreu de naissance, s'est servi d'un mot connu, et a voulu exprimer sa pensée sous une autre expression; d'autant plus que les hébreux expriment par un seul mot, être

rum hoc quod sequitur, et in fine positum est: « Sed magis gratiarum actio, » quaerat aliquis, et dicat quid sibi velit post fornicationem prohibitam, et immunditiam, et lasciviam, et turpitudinem, et stultiloquium, et scurrilitatem, actio gratiarum. Si enim semel ei liberum fuit ponere quancumque virtutem, potuit dicere, sed magis justitia, veritas, dilectio. Quomodo autem hoc inconsequens est: ita etiam illa inconsequentia esse potuissent, et eadem licentia ordinem non haberent. Forsitan igitur gratiarum actio in hoc loco non ista est nominata; juxta quam gratias agimus Deo, sed juxta quam grati sive gratiosi, et falsi apud homines appellamur. Stultiloquium enim et scurrilam non decet esse Christianum. Decet autem sermonem ejus sale esse conditum, ut gratiam apud audientes habeat. Et quia non est consuetudinis, nisi inter doctos quosque apud Graecos *εὐχαριστῶν*, ad distinctionem Eucharistiae dicere, hoc est, gratiosum esse, et agere gratias; propterea puto Apostolum quasi Hebraeum ex Hebraeis, verbo usum esse vulgato, et sensum suum alterius significatione verbi explicare voluisse; maxime cum apud Hebraeos gratiosus et

gracieux, et rendre grâces. Aussi je crois que c'est dans ce sens qu'il est écrit dans les proverbes: *γυνὴ εὐχαριστος ἐγείρει ἀνδρὶ δόξαν*, la femme pleine de grâce attire de la gloire à son mari *Prov.* xi, 16, *grata* au lieu de *gratiosa*. Nous paraîtrions faire violence à l'Écriture, en traduisant hardiment la femme qui rend grâce, par la femme gracieuse, si les autres éditions n'étaient favorables à ce sentiment. En effet, Aquila, Théodotien et Symmaque ont ainsi traduit *γυνὴ χάριτος*, c'est-à-dire, une femme qui a de la grâce et non *εὐχαριστος*, qui a rapport à l'action de grâces.

Car sachez qu'aucun fornicateur, ou impudique, ou avare, ce qui est une idolâtrie, n'a d'héritage dans le royaume du Christ et de Dieu. » Remarquez qu'après avoir défendu plus haut six espèces de vices, saint Paul n'en nomme ici que trois, la fornication, l'impureté, l'avarice, qui rendent indignes, ceux qui en sont coupables, de l'héritage dans le royaume de Jésus-Christ et de Dieu. Car si les futilités et les bouffonneries rendaient indignes du royaume de Dieu, comme les trois vices qu'il vient d'énumérer, la sentence paraîtrait cruelle, elle serait sans indulgence pour la fragilité humaine, en nous condamnant même pour des paroles de plaisanteries. « Car celui qui ne pèche point en paroles est parfait » *Jacq.* iii, 2. En

gratias agens, uno, ut aiunt, sermone dicatur. Unde et in Proverbiis puto ita scriptum: *γυνὴ εὐχαριστος ἐγείρει ἀνδρὶ δόξαν*, « mulier grata suscitavit viro gloriam » *Prov.* xi, 16, pro eo quod est, « gratiosa; » videremur vim facere Scripturae, et gratias agentem mulierem, pro gratiosa audacter accipere, nisi et caeterae editiones nostrae opinioni congruerent. Aquila enim et Theodotio, et Symmachus ita posuerunt, *γυνὴ χάριτος*, id est, mulier gratiosa, » et non *εὐχαριστος*, quod ad actionem pertinet gratiarum.

« Hoc autem scitote, quia omnis fornicator aut immundus, aut avarus, quod est idolis serviens, non habet hereditatem in regno Christi et Dei. » Notandum quod sex vitis supra prohibitis, fornicatione, immunditia, avaritia, turpitudine, stultiloquio, scurrilitate, nunc tantum tria posuerit, fornicationem, immunditiam, avaritiam; quibus qui fuerit obnoxius, hereditatem in regno Christi et Dei habere non possit. Si enim ita stultiloquus et scurra alieni essent a regno Dei, quomodo tres quos specialiter separavit, videretur sententia esse crudelis, non ignoscere imbecillitati fragilitatis humanae; cum etiam per jocum nos dicta damnarent. « Qui enim in